

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le-vingt-un du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 Décembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UN CHEMIN COMMUNAL AUX INFURNAS HAUTS

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le déclassement du chemin communal, la commissaire enquêtrice, Mme Francois BERNERD, a pris connaissance du dossier, s'est déplacée sur place et a tenu deux permanences de 3 heures chacune à la mairie.

L'article R123-25 du Code de l'Environnement dispose que « les commissaires enquêteurs (....) ont droit à une indemnité qui comprend des vacations et le remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de leur mission ».

Ainsi, le commissaire enquêteur déclare le nombre d'heures consacrées à l'enquête depuis sa nomination jusqu'au rendu du rapport et des conclusions motivées en tenant compte des difficultés de l'enquête ainsi que de la nature et de la qualité du travail fourni par celui-ci.

Mme BERNERD a présenté à Monsieur le Maire le décompte de ses vacations et de ses frais de déplacement qui s'élèvent à un total de 474,60 euros.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**, conformément à l'article R13-25 du Code de l'Environnement, de procéder à l'indemnisation de Mme Françoise BERNERD, dans le cadre de l'enquête publique sur le déclassement du chemin communal aux Infournas pour un montant total de 474,60 euros (selon le décompte ci-joint en annexe).

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	3
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 Décembre 2017

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
ENQUETE PUBLIQUE / COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

IDENTIFICATION de l'enquête publique		IDENTIFICATION du commissaire enquêteur	
Date de l'arrêté portant ouverture de l'enquête : 6 octobre 2017 n° 17/099		NOM : BERNERD	PRENOM : Françoise
Auteur de l'arrêté : Mr Le Maire de St-Bonnet-en-Champsaur		ADRESSE : 43 route de Chabanas – 05000 GAP	
Objet de l'enquête publique : Déclassement d'un chemin communal aux Infournas Hauts		PROFESSION : RETRAITE : oui Percevez-vous une rémunération d'une Administration Publique ? non Si OUI, de quelle administration s'agit-il ?	
Date d'ouverture : lundi 30 octobre 2017			
Date de clôture : lundi 20 novembre 2017		Etes-vous assujetti(e) ou avez-vous opté pour la T.V.A. ? non	
Date de la décision du président du T.A., désignant la commission d'enquête :			
S'agit-il d'une enquête conjointe ?		non	
Avez-vous oeuvré au sein d'une commission d'enquête ?		non	
Nombre de membres de la commission	Sans objet		
Date de remise de votre rapport d'enquête :	Le 27 novembre 2017		

FRAIS DE DEPLACEMENT

A – Dans l'encadré ci-contre, ne comptabiliser que les kilomètres parcourus avec votre véhicule personnel, depuis le 1^{er} janvier de l'année civile, uniquement pour les enquêtes publiques autres que la présente, hors désignation du tribunal administratif DE MARSEILLE et sans compter les kilomètres liés à la présente enquête.

120 Km

B – Frais de déplacement dans le cadre de la présente enquête :

Date et lieu de destination	KM par V.P.	Frais réels de transport	Départ ⌚ Heure	Arrivée ⌚ Heure	Total en euros
30/10/17 Mairie de St Bonnet en Ch	20 20		8 h 25 12 h 05	8 h 50 12 h 30	15,60
20/11/17 Mairie de St Bonnet en Ch	20 20		8 h 25 12 h 05	8 h 50 12 h 30	15,60
27/11/2017 Mairie de St Bonnet en Champsaur	20 20		9h 05 9 h 45	9 h 30 10 h 10	15,60
Frais de transport en commun : €					
Véhicule personnel ⁽¹⁾ : 7CV N° Immat. : 05 tarif/km = 0.39 €/km Nb de km parcourus pour les besoins de cette enquête = 120 Km <i>Soit un total dû de 46,80 €</i>					
Péages Autoroutes				Total	€
Total frais de transports					93,60
Indemnités de repas: (ou autres indemnités de mission) tarif unitaire :		nombre : 0	Total	€	

⁽¹⁾ Si vous avez utilisé pour les besoins de cette enquête un autre véhicule que celui déclaré, veuillez préciser ci-dessous sa marque, sa puissance et le motif de cette utilisation.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Partie à remplir par le commissaire enquêteur		Total (en euros)
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Examen du dossier</u> - <u>Visite sur place</u> - <u>Permanences</u> (préciser si samedi et soirée) Le 30/10/2017.....de 9H00 à 12H00 Le 20/11/2017.....de 9H00 à 12H00 	<p style="text-align: center;">⌚ Temps passé (en heures)</p> <p style="text-align: center;">1 H</p> <p style="text-align: center;">1 H</p> <p style="text-align: center;">3 H</p> <p style="text-align: center;">3 H</p>	<p>38,10</p> <p>38,10</p> <p>114,30</p> <p>114,30</p>
<p><u>Réunions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le maître d'ouvrage : oui Nb [1] 0 H - avec les autorités administratives : non Nb [1] 0 H - réunions publiques : oui Nb [1] 0 H - <u>Frappe de P.V. de réunion(s)</u> : non - <u>Rédaction des rapports</u> 2 H 		<p style="text-align: right;">⌚ Temps passé</p> <p>76,20</p>
<p>- <u>Dactylographie des rapports</u> H</p> <p style="text-align: center;"><i>Merci de bien vouloir rappeler les références de l'enquête (Dossier n° E13000042/13) sur chacune des pages de votre rapport.</i></p> <p>Dans le cas où le commissaire enquêteur a oeuvré dans le cadre d'une commission d'enquête, il mentionnera ci-dessus le temps qu'il a personnellement passé à rédiger ou à dactylographier le rapport.</p>		
- ⌚ Temps passé en transport	3 H00	
- <u>Autres (préciser) :</u> H....	
TOTAL	H (transports)..= H.....	
<p>- <u>Observations (nombre)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - orales : 0 - écrites : 0 - par courrier : 0 	<p>Pour les commissions d'enquête, préciser les modalités de répartition (entre les membres) du traitement des observations :</p>	
<p>- Prolongation d'enquête : non</p> <p>précisez la durée :</p>		
<p><u>Difficultés particulières rencontrées au cours de l'enquête :</u> (en cas de difficultés importantes, le préciser sur papier libre, merci)</p>		

FRAIS ENGAGES POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ENQUETE

Nature des frais⁽¹⁾	Justificatifs	Montant (en euros)	Partie réservée au Tribunal
Total général (H.T.) :			474,60
Eventuellement T.V.A. (%)			
Montant total de l'indemnisation			474,60

⁽¹⁾ Nombre de pièces justificatives jointes : 1

Fait à Gap, le 27 novembre 2017
Signature du commissaire enquêteur :



JOINDRE S.V.P.
un R.I.B ou un R.I.P